Abréviations

ABN	Numéro d'enregistrement des entreprises australiennes (Australian Business Number)
AMB	Bureau de gestion administrative (Administrative Management Bureau)
ASA	Agence pour la simplification administrative
BPTC	Comité de réforme des processus administratifs (Business Process Transformation Committee)
BRE	Responsable de l'amélioration des règlements (Better Regulation Executive)
CA	Charges administratives
CCDs	Dates communes d'entrée en vigueur (Common Commencement Dates)
DCCA	Agence danoise du commerce et des entreprises (Danish Commerce and Companies Agency)
EUPAN	Réseau des administrations publiques européennes
LBRO	Bureau local d'amélioration des règlements (Local Better Regulation Office)
MOA	Misurazione degli oneri administrativi (Mesure des coûts administratifs)
NAO	Bureau national d'audit (National Audit Office)
NAOD	Bureau national d'audit du Danemark (National Audit Office of Denmark)
NRCC	Conseil national du contrôle règlementaire (National Regulatory Control Council)
OI	Obligations d'information
OMB	Bureau de la gestion et du budget (Office of Management and Budget)
PBRI	Programme de réduction de la paperasserie (Paperwork Burden Reduction Initiative)
PRA	Loi de réduction de la paperasserie (Paperwork Reduction Act)
SBR	Reporting standard d'entreprises (Standard Business Reporting)
SCM	Modèle de coûts standards (Standard Cost Model)

SEMA	Secrétaire d'état pour la modernisation administrative (Secretary of State for Administrative Modernisation)
TIC	Technologies de l'information et des télécommunications
UE	Union européenne
VNG	Association des municipalités des Pays-Bas (Association of Netherlands Municipalities)

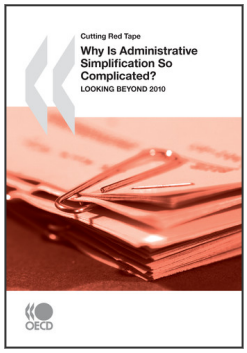

Extrait de :

Why Is Administrative Simplification So Complicated?

Looking beyond 2010

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/9789264089754-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Abréviations », dans *Why Is Administrative Simplification So Complicated? : Looking beyond 2010*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/9789264089778-2-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.

OCDE